



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

RPQS RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON
COLLECTIF





PRÉAMBULE

Autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences relatives à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) par ses 15 communes membres, en anticipation du transfert prévu à horizon 2020 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 juillet 2015.

Le présent rapport est produit par la CARF, compétente pour l'assainissement, et porte sur l'exercice 2024.



Réunion du Conseil
Communautaire de
la CARF



PRÉAMBULE

Qu'est-ce que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un outil privilégié de construction d'un consensus local autour de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Institué par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, il propose aux usagers une information précise sur la qualité et la performance du service. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui fournit aux décideurs publics les éléments techniques et financiers essentiels pour connaître et évaluer le service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs techniques et financiers permettant d'évaluer la performance du service. Les indicateurs techniques concernent notamment la qualité du réseau (rendement, taux de renouvellement, taux de connaissance et de gestion patrimoniale, etc...). Les indicateurs financiers précisent les modalités de tarification et les éléments relatifs à la gestion financière du service (investissements pour travaux, dette...).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site Internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante :

www.rivera-francaise.fr



CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2024

Impacts sur les rejets d'eaux traitées en mer

Au niveau des stations d'épuration, les chaleurs estivales ont conduit à des non-conformités liées aux effluents rejetés.

En effet, les températures en entrée et sortie de stations d'épuration ont été supérieures à la norme de rejet de 25°C sur la période juillet-août. Toutefois, cette période a été moins longue qu'en 2023 où elle avait duré 131 jours.

Ce phénomène est constaté sur l'ensemble des stations du littoral méditerranéen français depuis quelques années.

La poursuite de la reconstruction des ouvrages détruits par la tempête Alex

La tempête Alex qui a sévi dans la nuit du 2 au 3 octobre 2020 avait fortement touché les communes de l'arrière-pays et notamment les infrastructures d'eau et d'assainissement.

La reconstruction des infrastructures de la vallée de la Roya s'est poursuivie durant l'année 2024.

Avenant

Un avenant a été conclu en juin 2024 sur la DSP de la station d'épuration de Roquebrune Cap Martin afin de :

- Modifier les travaux de renouvellement
- Revoir à la baisse la rémunération du délégataire sur les usagers (- 0,6912 €/m³)
- Ajuster le volume de référence aux volumes réels
- Prendre en charge une partie des investissements. A ce titre, la CARF a remboursé à VEOLIA EAU 3 500 000 € d'emprunts

La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau au 1^{er} janvier 2025

Suppression des redevances « pollution non domestique » et « modernisation des réseaux de collecte ».

Création de nouvelles redevances :

- « consommation d'eau potable »
- « performance des réseaux d'eau potable ». Elle tient compte du niveau des pertes en eau et de la gestion du patrimoine.
- « performance des réseaux d'assainissement ». Elle prend en compte la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance et l'efficacité du système d'assainissement.



Sur le périmètre en DSP, 100% des boues évacuées le sont selon des filières conformes à la réglementation, alors que la situation est hétérogène sur le périmètre en régie.

Les chiffres clés du service géré en Régie en 2024

Données techniques :

- ❖ **115 km de réseau** de collecte des eaux usées

- ❖ 6 394 usagers
- ❖ 697 074 m³ assiette de redevance
- ❖ 11 stations d'épuration de capacité totale de 17 450 EH
- ❖ 13 postes de relevage
- ❖ 2000 regards

[illegible]

- ❖ **218 km de réseau** de collecte des eaux usées
- ❖ 20 865 usagers
- ❖ **4 747 003 m³ traités**
- ❖ 4 631 369 m³ assiette de redevance
- ❖ 4 stations d'épuration de capacité totale de 120 900 EH
- ❖ 23 postes de relevage
- ❖ 7 déversoirs d'orage équipés
- ❖ 2 901 regards
- ❖ 5 515 branchements



SOMMAIRE

01

Le service de l'assainissement

Les acteurs du service	8
La description du service	9
Les usagers et assiettes de redevance	14
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif	15
Le Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	17

02

Les performances du service

L'entretien du réseau	22
La performance de l'épuration	23
Les contacts clientèle	24
Les travaux réalisés en 2024	25
Les travaux programmés en 2025	28
Les indicateurs du service	29

03

Les aspects financiers

Comment lire la facture ?	31
La facture type 120 m ³	32
La performance financière	33

Annexes :	
Détail des tarifs par commune	

01



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



LES ACTEURS DU SERVICE

L'autorité organisatrice du service :

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) exerce la compétence assainissement sur son territoire.

Elle compte 15 communes membres : BEAUSOLEIL, BREIL-SUR-ROYA, CASTELLAR, CASTILLON, FONTAN, GORBIO, LA BRIGUE, LA TURBIE, MENTON, MOULINET, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, SAORGE, SOSPEL, SAINTE-AGNES et TENDE.

La CARF est propriétaire des équipements et maître des investissements.

L'exploitation :

L'assainissement collectif des eaux usées :

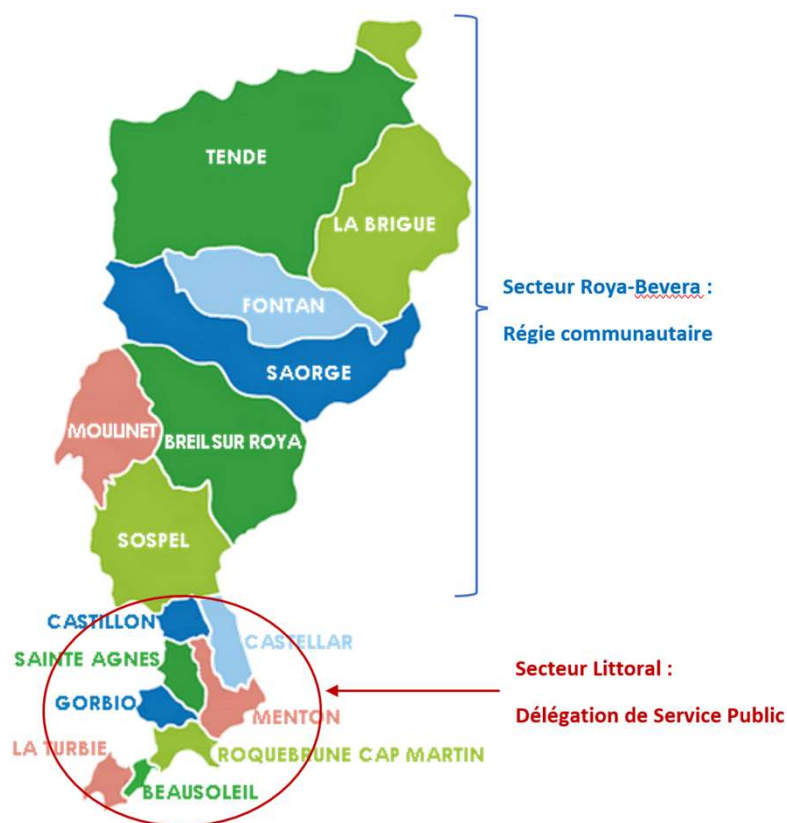
Sur le secteur Roya-Bevera (Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende) :

L'exploitation est assurée par la régie communautaire. Toutefois, un contrat de prestation a été conclu pour 6 stations d'épuration (Tende village – Tende St Dalmas – Breil sur Roya village – Breil sur Roya Piene Haute – Moulinet – Sospel) et les postes de relevage.

Sur le secteur Littoral (Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil, La Turbie, Castellar, Sainte-Agnès, Gorbio, Castillon) :

L'exploitation du service a été confiée à l'entreprise VEOLIA EAU par l'intermédiaire de 2 contrats de délégation de service public :

- ✓ Réseaux et stations d'épuration des 8 communes (hors station d'épuration de Roquebrune) - échéance 31/12/2029,
- ✓ Station d'épuration de Roquebrune Cap Martin et 2 postes de relevage - échéance 31/12/2029.



L'assainissement non collectif des eaux usées (ANC) :

Un contrat de prestation de service en assainissement non collectif a été conclu pour les 15 communes de la CARF avec VEOLIA EAU en janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Les prestations incluent le recensement et le diagnostic des installations existantes, le contrôle périodique, le contrôle lors de la vente du bien immobilier, les avis sur les projets de conception (création ou réhabilitation) et le suivi des travaux de réalisation en vue de la délivrance du rapport de conformité.



LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'EPURATION DE MENTON

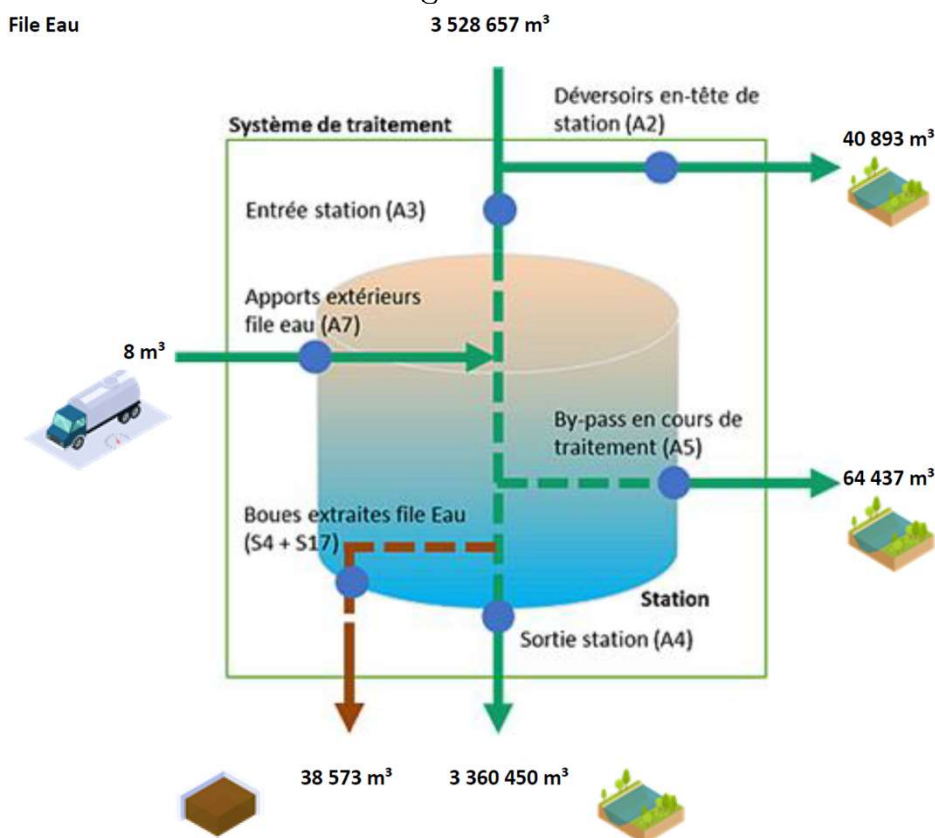
En 2024, la DSP assainissement Littoral (hors STEP de Roquebrune-Cap-Martin) concerne **63 688 habitants** et **20 865 usagers**.

La station d'épuration de Menton :

La station d'épuration de Menton, de capacité **87 500 EH**, traite les eaux usées des communes de Menton, Gorbio, Castellar et une partie de Sainte-Agnès (hors village).

Données 2024 :

- 3 360 450 m³ d'eaux usées traitées (2 613 259 m³ en 2023) *
- 1 147,4 tonnes de matières sèches produites et évacuées en centre de compostage
- 176,4 tonnes de refus évacués en centre de stockage
- 28,5 tonnes de sables évacués en centre de stockage
- 0 m³ de graisses évacuées en centre de stockage



*Les volumes 2024 ont été nettement plus importants, surtout après les fortes pluies de février-mars 2025.

À partir de cette date, des volumes journaliers plus élevés ont été observés, même par temps sec. Ces volumes ont persisté jusqu'à ce qu'ils reviennent lentement aux niveaux habituels à partir de novembre-décembre.

Le débit admissible plus élevé à l'émissaire a permis de moins restreindre la vanne d'entrée, ce qui a aussi augmenté le volume entrant dans la STEP lors des jours de pluies.



LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'EPURATION DE CASTILLON

La station d'épuration de Castillon :

La station d'épuration, de capacité **500 EH**, traite les eaux usées du village de Castillon.

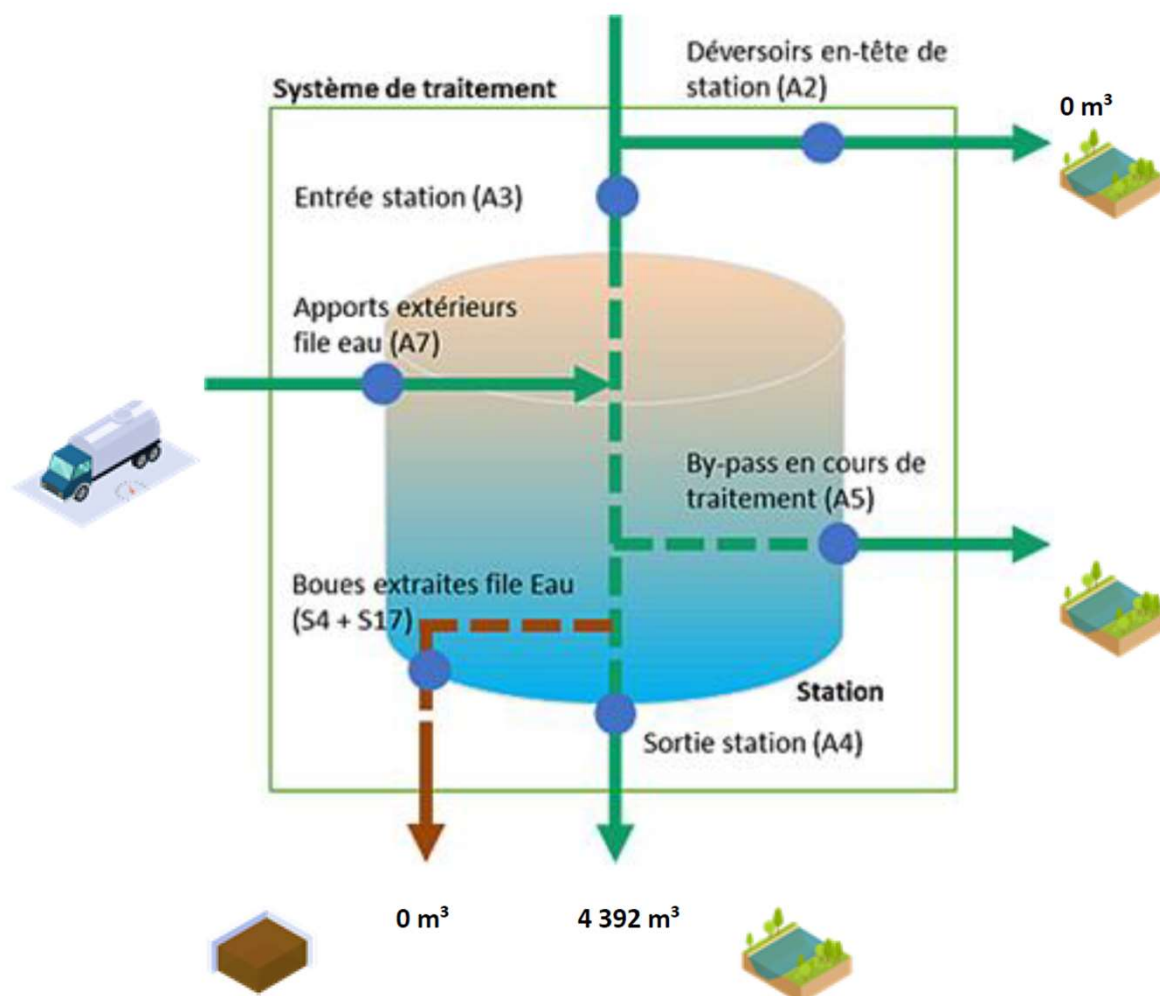
Données 2024 :

- 4 392 m³ d'eaux usées traitées (4 380 m³ en 2023)
- Les matières sèches produites sont évacuées vers la station d'épuration de Menton
- 1 tonne de refus évacués en centre de stockage
- 2,5 m³ de graisses évacuées

A noter : Cette station est obsolète. Il est donc difficile d'atteindre les normes de rejets fixées par l'arrêté Préfectoral. Une étude est en cours pour construire une nouvelle station en aval en 2025.

File Eau

4 392 m³





LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'EPURATION DE STE-AGNES

La station d'épuration de Sainte-Agnès :

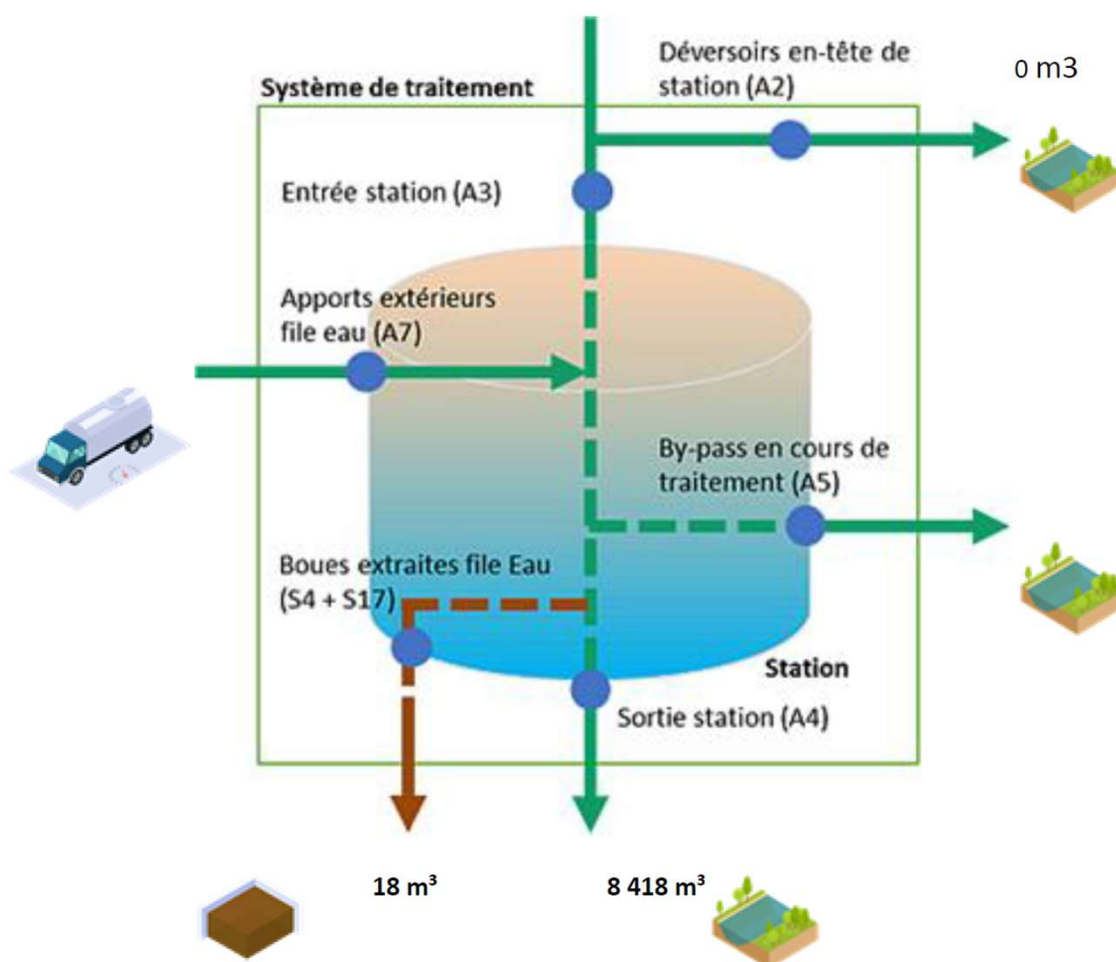
La station d'épuration, de capacité **700 EH**, traite les eaux usées du village de Sainte-Agnès.

Données 2024 :

- **8 418 m³ d'eaux usées traités** (comptage mis en place en 2024)
- Les matières sèches produites sont évacuées vers la station d'épuration de Menton
- 0,3 tonne de refus évacués en centre de stockage

File Eau

8 418 m³



Dans le cadre des travaux de mise en conformité, l'installation a été mise à niveau en 2024 avec les équipements suivants :

- Canal de comptage type Venturi sur la sortie de la STEP
- Dégrilleur en entrée avec piège à flottants
- Clôture, portail ...



LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'EPURATION DE ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

La station d'épuration de Roquebrune Cap Martin :

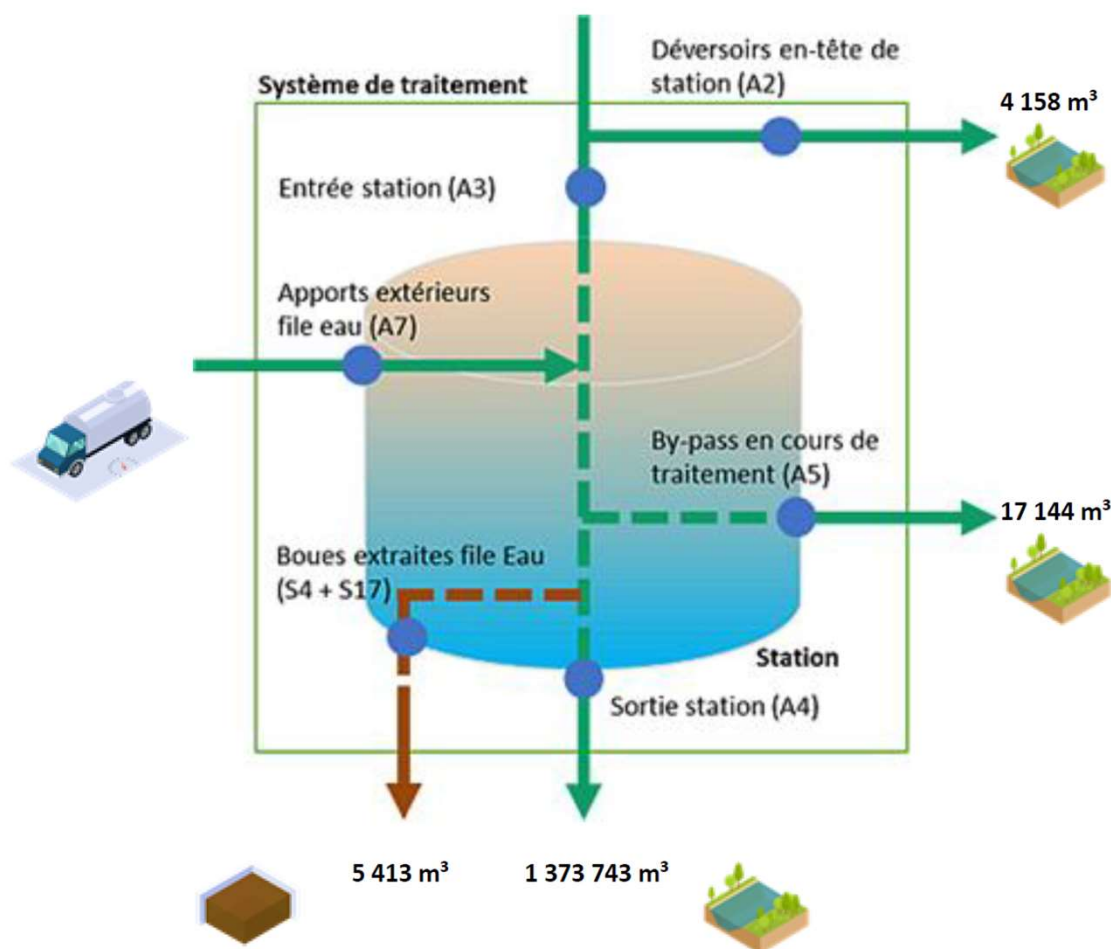
La station d'épuration, de capacité **32 200 EH**, traite les eaux usées des **12 535 habitants** raccordés (**4 063 usagers**) de la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

Données 2024 :

- 1 373 743 m³ d'eaux usées traités (1 050 596 m³ en 2023)
- 349,8 tonnes de matières sèches produites et évacuées en centre de compostage
- 43,6 tonnes de refus évacués en centre de stockage
- 9,5 tonnes de sable évacués en centre de stockage

File Eau

1 329 256 m³



Cette STEP a fait l'objet en 2024 de nombreux renouvellements d'équipements (préleveur, vannes, popes, débitmètres, enregistreur vidéo, caméra de surveillance, centrifugeuse, armoires électriques ...)



LA DESCRIPTION DU SERVICE – RÉGIE COMMUNAUTAIRE

Les stations d'épuration de la régie :

Les communes faisant partie du périmètre en régie sont au nombre de 7 et regroupent environ **10 052 habitants**.

Il s'agit de : **Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Sospel, Breil-sur-Roya, Moulinet.**

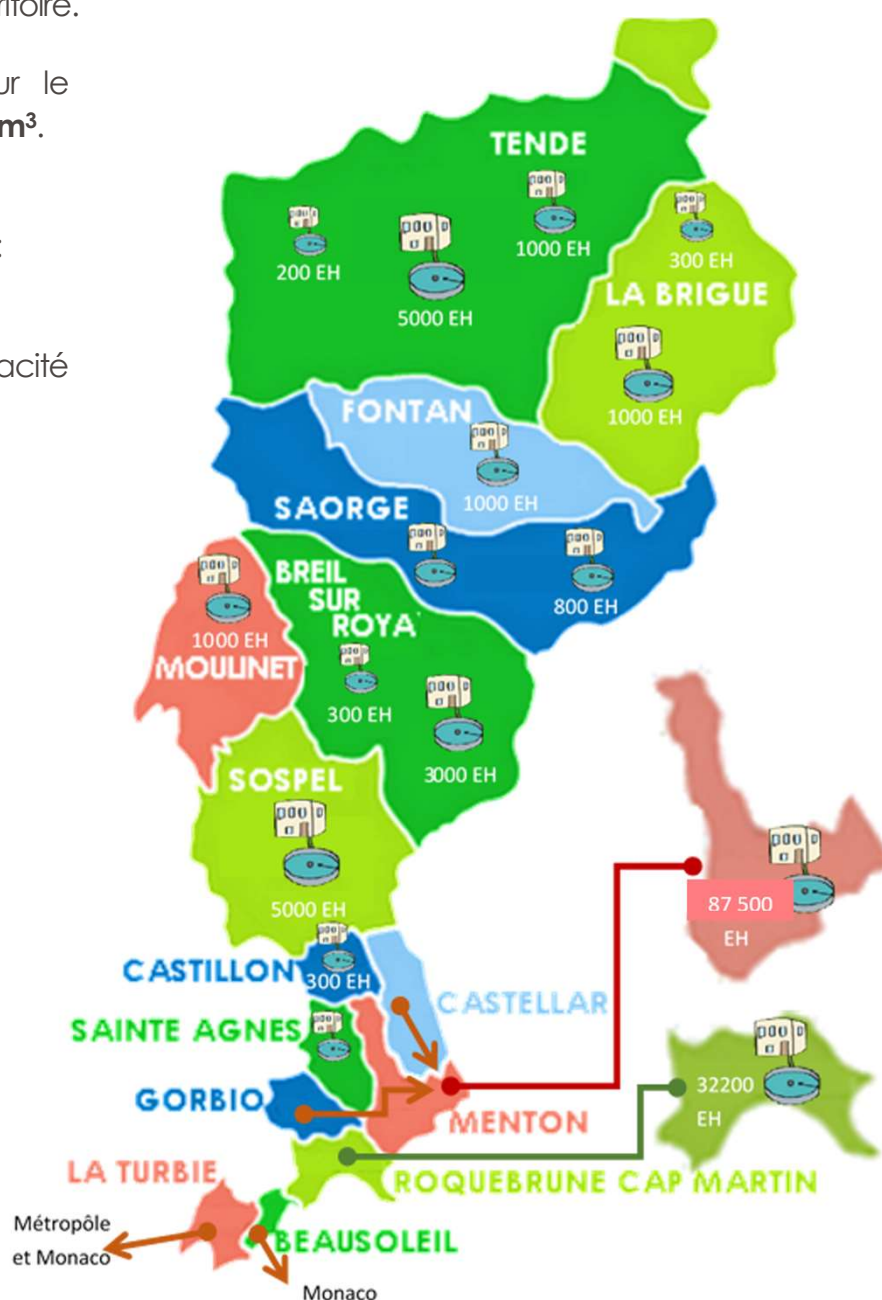
Le nombre d'**usagers** desservis est d'environ **6 394** pour l'ensemble du périmètre.

Il existe **11 stations d'épuration** sur ce territoire.

Les **volumes facturés** en 2024 pour le périmètre en régie s'élèvent à **697 074 m³**.

Les infrastructures des services incluent :

- 115,2 km de réseaux
- 11 stations d'épuration de capacité totale de 17 450 EH
- 13 postes de relevage
- Environ 2000 regards





LES USAGERS ET L'ASSIETTE DE REDEVANCE

Evolution du nombre d'usagers

En 2024, le nombre d'usagers raccordés au service d'assainissement collectif de la CARF est de **27 259**, répartis de la manière suivante :

Communes	Nombre d'usagers	
	2023	2024
Beausoleil	3 341	3 394
Castellar	413	425
Castillon	103	101
Gorbio	628	632
La Turbie	1 701	1 733
Menton	9 814	9 876
Roquebrune	4 135	4 218
Sainte-Agnès	484	486
Total DSP	20 619	20 865
Breil-sur-Roya	1 226	1 198
Fontan	364	356
La Brigue	892	867
Moulinet	298	302
Saorge	472	465
Sospel	1 606	1 559
Tende	1 633	1 647
Total Régie	6 491	6 394
TOTAL	27 110	27 259

Evolution de l'assiette de redevance

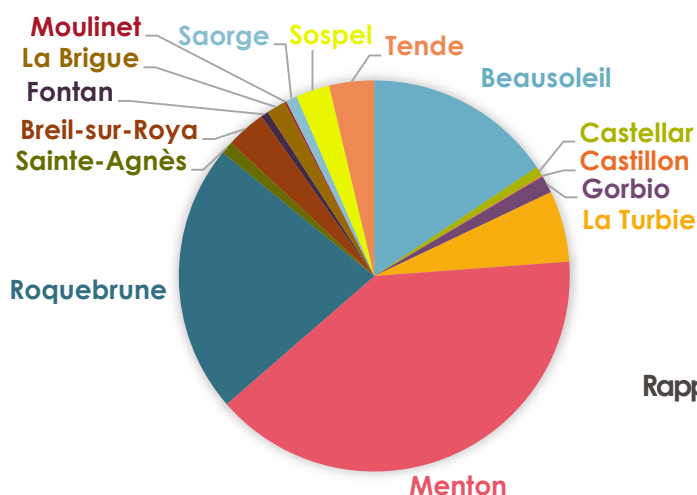
L'assiette de redevance assainissement 2024 est répartie de la manière suivante :

Communes	Assiette de redevance	
	2023	2024
Beausoleil	854 001	832 047
Castellar	51 597	42 373
Castillon	5 131	4 589
Gorbio	80 348	77 281
La Turbie	347 404	314 577
Menton	2 185 161	2 119 844
Roquebrune	1 153 020	1 185 876
Sainte-Agnès	55 540	54 782
Total DSP	4 732 202	4 631 369
Breil-sur-Roya	210 644	173 663
Fontan	33 555	33 602
La Brigue	86 522	85 266
Moulinet	2 626	8 869
Saorge	49 988	48 766
Sospel	144 266	148 648
Tende	196 110	198 260
Total Régie	723 711	697 074
TOTAL	5 455 913	5 328 443

Le nombre d'usagers raccordés au service public d'assainissement collectif a augmenté de 0,55%.

L'assiette de redevance a globalement diminué de 2,34% sur l'ensemble du territoire.

RÉPARTITION DES ASSIETTES DE REDEVANCES PAR COMMUNE





LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif, partie intégrante de la compétence assainissement qui gère les eaux usées à la parcelle, prend une place importante dans la stratégie d'assainissement des eaux usées.

Il constitue en effet une alternative particulièrement intéressante à la coûteuse réalisation de réseaux publics de collecte des eaux usées et de stations d'épuration collectives, notamment lorsque la densité de l'habitat est faible. Des dispositifs de traitement des eaux usées autonomes et adaptés aux usages des particuliers existent et répondent aux objectifs de préservation des milieux et au maintien de la salubrité publique.

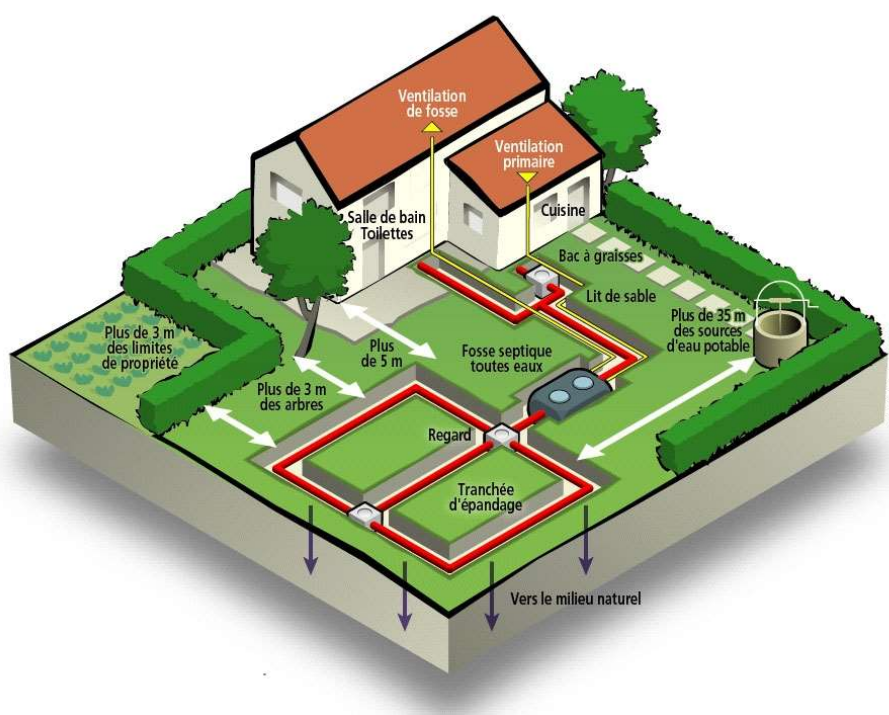
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public local chargé des missions suivantes :

- Recensement et diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes
- Conseil et accompagnement des particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif : avis sur les projets de conception (réhabilitation et création), suivi des travaux de réalisation
- Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

L'exploitation de ce service est assurée par la CARF, au moyen d'un contrat de prestations confié à VEOLIA EAU en janvier 2025 pour une durée de 4 ans.





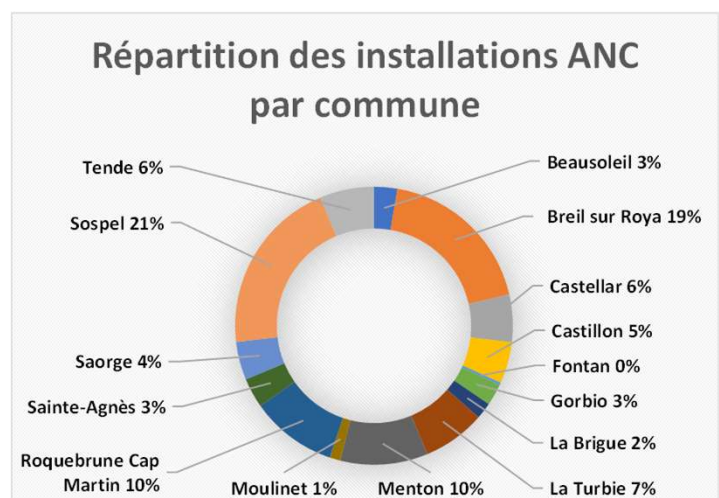
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Données du SPANC :

Communes	Nombre d'ANC	Nombre d'ANC contrôlés en 2024
Beausoleil	86	1
Breil sur Roya	590	19
Castellar	175	9
Castillon	152	4
Fontan	10	0
Gorbio	79	17
La Brigue	60	5
La Turbie	231	27
Menton	322	13
Moulinet	40	0
Roquebrune Cap Martin	318	17
Sainte-Agnès	110	11
Saorge	140	1
Sospel	650	23
Tende	200	5
Total	3163	152

1 299 installations ont été contrôlées depuis la prise de compétence par la CARF soit 41,07% du total

Type de contrôle réalisé	Nombre de contrôles réalisés en 2024
contrôle de l'existant	30
contrôle dans le cadre de vente	60
avis sur conception	43
avis sur suivi de travaux	19



Tarifs 2025 :

	Secteur Littoral				Secteur Roya-Bevera			
	Part VEOLIA HT	Part CARF HT	Total HT	Total TTC	Part VEOLIA HT	Part CARF HT	Total HT	Total TTC
Recensement et diagnostic des installations existantes								
Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	146,00 €	29,20 €	175,20 €	192,72 €	163,00 €	32,60 €	195,60 €	215,16 €
Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	169,00 €	33,80 €	202,80 €	223,08 €	186,00 €	37,20 €	223,20 €	245,52 €
Contrôle périodique								
Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	149,00 €	29,80 €	178,80 €	196,68 €	163,00 €	32,60 €	195,60 €	215,16 €
Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	163,00 €	32,60 €	195,60 €	215,16 €	180,00 €	36,00 €	216,00 €	237,60 €
Contrôle d'une installation lors d'une vente immobilière								
Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	203,00 €	40,60 €	243,60 €	267,96 €	220,00 €	44,00 €	264,00 €	290,40 €
Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	237,00 €	47,40 €	284,40 €	312,84 €	254,00 €	50,80 €	304,80 €	335,28 €
Contre-visite, à réaliser 1 an après la vente immobilière en cas de non-conformité								
Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	136,00 €	27,20 €	163,20 €	179,52 €	143,00 €	28,60 €	171,60 €	188,76 €
Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	149,00 €	29,80 €	178,80 €	196,68 €	156,00 €	31,20 €	187,20 €	205,92 €
Contrôle de la mise hors service d'une installation	102,00 €	20,40 €	122,40 €	134,64 €	119,00 €	23,80 €	142,80 €	157,08 €
Contrôle de conception ou de réhabilitation	136,00 €	27,20 €	163,20 €	179,52 €	136,00 €	27,20 €	163,20 €	179,52 €
Contrôle de réalisation								
Pour une installation de capacité inférieure à 10EH	146,00 €	29,20 €	175,20 €	192,72 €	163,00 €	32,60 €	195,60 €	215,16 €
Pour une installation de capacité supérieure ou égale à 10EH	146,00 €	29,20 €	175,20 €	192,72 €	163,00 €	32,60 €	195,60 €	215,16 €



LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Définition des Eaux Pluviales Urbaines :

La CARF exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis le 1^{er} janvier 2018, compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales définit la gestion des eaux pluviales comme étant « un service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ». On entend par « aires urbaines » les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) définies comme telles par les documents d'urbanisme communaux.

Au sein de la CARF, la compétence est gérée en régie par des équipes réparties en deux zones :

- Zone littorale : Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès ;
- Zone Roya-Bevera : Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende.

Activités liées à l'exercice de la compétence GEPU :

• Exploitation

- Curage des grilles et des réseaux : réalisation en régie ou par des prestataires
- Inspections télévisuelles, enquêtes de réseaux
- Travaux divers d'entretien (maçonneries, réparations, fraisage de racines, ...)
- Surveillance et constat de pollutions
- Autorisation des nouveaux branchements
- Suivi des travaux de raccordement au réseau
- Suivi des expertises en lien avec la problématique eaux pluviales
- Mise à jour de la cartographie



• Investissement

- Travaux de réhabilitation
- Travaux de mise en séparatif des réseaux

• Autres

- Instruction du volet « eaux pluviales » des documents d'urbanisme (permis de construire ou déclarations préalables, permis d'aménager)
- Conseils aux pétitionnaires et bureaux d'étude
- Contrôle à l'issue des travaux et établissement des documents de conformité





LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Les chiffres clé de l'année 2024 pour le secteur Littoral :

Patrimoine Eaux Pluviales en zone littorale – zones U et AU :

- 87 km de canalisations
- 7 552 grilles et avaloirs
- 2 090 regards de visite

répartis par commune comme suit :

	réseau	grilles-avaloirs	regards
	<i>ml</i>	<i>u</i>	<i>u</i>
RCM	32 300	1450	750
Menton	30 000	5000	1000
La Turbie	8 300	110	184
Beausoleil	14 000	822	100
Gorbio	600	53	20
Ste Agnes	1 000	15	5
Castellar	500	80	20
Castillon	585	22	11
TOTAL	87 285	7 552	2 090



Autorisations d'Urbanisme :

Nombre de permis ou déclarations préalable de travaux :

Communes	Nb 2024
Beausoleil	45
Castellar	13
Castillon	3
Gorbio	10
La Turbie	31
Menton	30
Roquebune Cap Martin	62
Sainte-Agnès	10
Total	204

(210 permis instruit en 2023)

Le service instruit également les demandes d'autorisations de nouveaux branchements et assure le suivi des travaux de raccordement.





LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Interventions réalisées en 2024 :

Certains curages sont réalisés en régie, avec le personnel interne et un hydrocureur.

Les curages importants, ainsi que les inspections télévisées et les tests à la fumée sont réalisés par un prestataire de service. Le tableau ci-dessous recense les prestations externalisées :

CURAGE - ITV - TESTS FUMEE 2024			
Commune	Adresse	Prestation et linéaire	Montant
Beausoleil	Boulevard de la République Avenue Général Leclerc Avenue Général de Gaule Rue François Blanc Avenue Camille Blanc Rue du Mont Agel	Curage sur 92 ml	3 516,00 €
Menton	Centre ville	Curage sur 1023 ml et 354,9 ml d'ITV	22 331,00 €
Menton	Promenade Reine Astride	Curage +ITV sur 60 ml	17 100,00 €
Menton	Quai Bonaparte	Curage+ITV sur 180 ml	5 518,00 €
Menton	Avenue Carnot	ITV sur 25,65 ml	213,00 €
RCM	Promenade du Cap Rue des Clémentines Rue des Marguerites	Curage+ITV sur 786 ml	8 279,00 €
Total			56 957,00 €

Travaux de réseaux réalisés par la CARF :

TRAVAUX REALISES 2024			
Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant HT
Menton	Quai Bonaparte	Renouvellement de 198,59 ml du réseau EP	362 805,23 €
Menton	41 Route de Val de Gorbio	Renouvellement de 98 ml du réseau EP	162 170,25 €
Menton	Promenade de la mer	Renouvellement de 464 ml du réseau EP	624 021,55 €
Menton	5 Avenue de Carnot	Chemisage de 25,96 ml du réseau EP	39 424,74 €
Beausoleil	Escalier de la Rousse	Renouvellement de 100 ml du réseau EP	98 435,03 €
Beausoleil	Boulevard de Guynemer	Mise en séparatif du réseau EP/EU sur 68,53 ml	?
Total			1 286 856,80 €



LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Travaux programmés par la CARF en 2025 :

TRAVAUX PROGRAMMES 2025			
Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant HT
Menton	Quai Bonaparte	Renouvellement de 164,65 ml du réseau EP	201 890,27 €
Menton	41 Route de Val de Gorbio	Création de l'exutoire	24 979,15 €
Beausoleil	Escalier de la Rousse	Renouvellement de 25 ml du réseau EP	139 505,26 €
Menton	Montée du Souvenir	Renouvellement de 115 ml du réseau EP	70 000,00 €
Menton	Avenue Maréchal Juin	Renouvellement du réseau EP	40 000,00 €
RCM	Avenue Schuman	Renouvellement de 25 ml du réseau EP	35 000,00 €
RCM	ZAC Carnoles	Mise en séparatif du réseau EP/EU sur 398,50 ml	?
Beausoleil	Boulevard de Guynemer	Mise en séparatif du réseau EP/EU sur 387,45 ml	- €
Total			511 374,68 €



02



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



LES PERFORMANCES DU SERVICE



L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Les eaux claires parasites

L'origine des eaux parasites est multiple et on peut les classer selon leur origine :

- eaux claires parasites permanentes : eaux d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles relatives (branchement pénétrant, dépôt solide...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...);
- eaux claires parasites météoriques : intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement "eaux usées" qui peuvent avoir plusieurs origines : des branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages (descentes de garage, grilles de cour privée...), des raccordements incorrects d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales sous domaine public.

Le réseau de certaines communes est infiltré par des eaux parasites. Les eaux parasites augmentent les volumes arrivant aux installations de traitements dégradant la qualité du traitement, augmentant les coûts et entraînant ponctuellement des rejets directs des eaux usées dans le milieu naturel (bypass, déversoirs).



Les travaux curatifs en 2024

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance du réseau d'assainissement. Les obstructions sont causées par l'accumulation de déchets solides dans les canalisations, en particulier si celles-ci sont trop étroites ou coudées. Un petit nombre de désobstructions signifie que les eaux usées s'écoulent facilement.

En 2024, on dénombre :

- **Sur le périmètre en DSP : 153 désobstructions** sur le réseau et les branchements (pour mémoire : 217 en 2019, 106 en 2020, 158 en 2021, 183 en 2022 et 84 en 2023).
- **Sur le périmètre en Régie : 24 désobstructions** sur le réseau et les branchements

Les travaux préventifs en 2024

Plus d'entretien préventif signifie moins d'interventions d'urgence et donc moins de gêne pour les usagers, en particulier la nuit et le week-end.

Sur le secteur en DSP :

- **Curage préventif** de **17,6 km** de réseau d'eaux usées, soit 8 % du linéaire de réseau
- **Inspection télévisée** de **10,58 km** de réseau

Sur le secteur en Régie :

- **Curage préventif** d'environ **400 ml**
- **Inspection télévisée** d'environ **200 ml**



LA PERFORMANCE DE L'ÉPURATION

Il existe **15 stations d'épuration (STEP)** au total sur le territoire de la CARF : 4 sur le périmètre en DSP et 11 sur le périmètre en régie.

Charge hydraulique et organique

Les STEP du territoire sont dimensionnées pour traiter une pollution équivalente à celle rejetée par **140 000 habitants** et peuvent recevoir une **charge hydraulique maximale d'environ 23 000 m³/j**.

Performance épuratoire

En 2024, les STEP de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte Agnès présentent une **performance très satisfaisante** :

- 100% pour la performance des équipements d'épuration
- 100% pour les boues évacuées conformément à la réglementation

La STEP de Castillon présente des fissures sur le génie civil. Une étude est en cours pour construire une nouvelle STEP en aval en 2026.

Traitement et évacuation des boues

Les boues issues du traitement sont extraites puis traitées et évacuées en centre de compostage.

Cette filière de traitement est conforme à la réglementation en vigueur pour les STEP du périmètre de la CARF.

En 2024, **1 497 tonnes de matières sèches** ont été évacuées. Sur le périmètre en DSP.

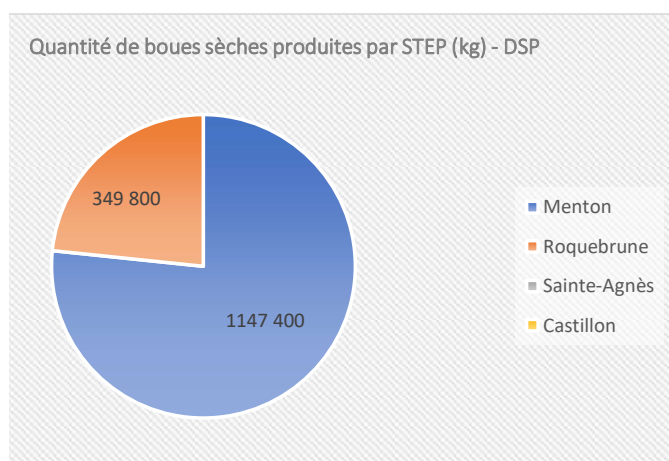


Photo de la station d'épuration de Breil-sur-Roya



LES CONTACTS CLIENTÈLE

Pour le secteur en régie (Sospel, Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Tende, la Brigue et Moulinet) :

La Communauté d'Agglomération

145 impasse des Fusillés de l'Albarea

06380 SOSPEL

Téléphone : 04 93 55 18 86 - Astreinte : 06 29 23 46 27

www.riviera-francaise.fr

Les bureaux sont ouverts tous les jours de
8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h



Pour le secteur en DSP (La Turbie, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar et Castillon) :

Orfeo

L'accueil a lieu à l'adresse suivante :

17 route de Sospel

06500 Menton

Tel : 0 969 322 324 (24h/24 et 7j/7)

Horaires d'ouverture au public: **lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h (Correspond aux horaires du standard tel)**

www.service-client.veoliaeau.fr





LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 SUR LE SECTEUR LITTORAL

Les travaux de réseaux d'eaux usées sur le secteur Littoral :

Travaux réalisés par la CARF :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)
Gorbio	Route du Sanatorium	Extension du réseau DN200	90
Gorbio	Propriété AUGIER	Mise en sécurité du réseau (création d'un mur de soutènement) et renouvellement du réseau DN200	20
Beausoleil	Escaliers de la Rousse	Renouvellement du réseau en PVC DN200	65
Beausoleil	Boulevard Guynemer	Chemisage du réseau DN250	46
Menton	Route de Gorbio	Renouvellement DN250	110
Menton	Route de Gorbio	Réhabilitation DN250	295
Menton	Rue des Marins/Sicardi	Mise en séparatif, renouvellement réseau et branchements	108
Menton	Place Fornari	Mise en séparatif, renouvellement réseau EU DN200 et reprise branchements	25

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire VEOLIA EAU :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)
Menton	Porte de France	Réhabilitation d'une conduite en DN200 (chemisage)	300 ml
Roquebrune Cap Martin	8 Avenue Notre Dame de Bon Voyage	Renouvellement PVC DN200	7 ml
Beausoleil	1 Avenue de Verdun	Renouvellement ovoïde DN800	4 ml
Menton	Avenue Albert 1er	Renouvellement	130 ml
Beausoleil	2552 Prince Rainier III	Renouvellement	12 ml
Toutes		Autosurveillance du réseau	

Sur le secteur Littoral, la CARF et VEOLIA EAU ont **renouvelé 912 ml de réseaux** d'eaux usées en 2024, soit **0,63% du linéaire total**.

Pour mémoire, les linéaires de renouvellement étaient de :

- 1 483 ml en 2019
- 1 943 ml en 2020
- 2 599 ml en 2021
- 1 371 ml en 2022
- 2 129 ml en 2023



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 SUR LE SECTEUR LITTORAL

Les autres travaux d'assainissement sur le secteur Littoral

Travaux de la CARF :

- Réfection des revêtements des tours de traitement d'air de la station d'épuration de Menton : 468 813 € HT
- Réfection de l'étanchéité autour des deux édicules Est du mail Francis Palmero à Menton (la dalle de couverture de la station d'épuration de Menton est sous le mail) : 63 695 € HT

Travaux du délégataire :

Travaux sur voirie :

- 23 regards renouvelés
- 4 branchements renouvelés
- 27 tampons renouvelés
- 5 remises à la côte de tampons
- 10 branchement neufs

Travaux sur stations d'épuration:

- STEP Castillon, Sainte-Agnès et Menton : sécurisation des installations et postes de relevage, renouvellement d'équipements électromécaniques
- STEP de Menton : automatisation du remplissage des préparantes de polymères
- STEP de Sainte-Agnès : installation d'un compacteur à déchets et d'un canal de comptage des eaux traitées en sortie

Autres prestations du délégataire :

- 10 578 ml d'inspection télévisée
- 17 648 ml de curage préventif



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 SUR LE SECTEUR ROYA-BEVERA

Les travaux neufs réalisés par la CARF sur le secteur Roya/Bevera :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant
Sospel	montée des romains	chemisage	80 000,00 €
Sospel	avenue de verdun	chemisage	300 000,00 €
Saorge		chemisage	300 000,00 €
Fontan	STEP	fin de travaux STEP	
Saorge	STEP	fin de travaux STEP rivière	
Moulinet	STEP	remise aux normes tableau électrique	30 000,00 €
Breil	camping de breil	raccordement réseaux	44 000,00 €
Tende	pont du bourg neuf / pont des 14 arches	renouvellement conduite	400 000,00 €

Total	1 154 000,00 €
--------------	-----------------------





LES TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2025

Les travaux programmés sur le secteur Roya-Bevera :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant
Sospel	prébatayer	raccordement réseaux	10 000,00 €
Sospel	berins	raccordement réseaux	40 000,00 €
Tende	quartier campileggio	raccordement réseaux	
Breil	montée d'Ermi	raccordement réseaux	160 000,00 €
Moulinet	STEP	remise aux normes	13 000,00 €
régie		remise aux normes STEP	300 000,00 €
Sospel	montée des romains	chemisage	100 000,00 €
Breil	place Biancheri	renouvellement conduite	600 000,00 €
Saorge	maurion	Travaux STEP	150 000,00 €

Total	1 373 000,00 €
--------------	-----------------------





LES INDICATEURS DU SERVICE

Les indicateurs réglementaires du service EU		Service en DSP	Service en régie
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	63 688	7 264
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 497,20 t MS	0,00 t MS
D204.0	Prix moyen du service de l'assainissement	2,08 € TTC/m³	1,11 € TTC/m³
Indicateurs de performance			
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	81 sur Menton 110 sur Roquebrune	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	
P207.0	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	5	
P207.0	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	400 €	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	8,02 u/100km	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,43%	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	99%	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	35 ans	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	0,99%	
	Montant des impayés	258 714 € TTC	
P258.1	Taux de réclamations	0,36 u/1000 abonnés	
Autres indicateurs du service			
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	100,00%	
	Nombre de branchements	5 515	
	Nombre de branchements neufs	10	
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	218 km	115 km
	Nombre de postes de relèvement	23	13
	Nombre d'usines de dépollution	4	11
	Capacité de dépollution en EH	120 900	17 450
	Nombre de désobstructions sur réseau	153	
	Longueur de canalisation curée préventivement	17 648 ml	
	Volume entrant en station d'épuration en m³	4 914 616 m³	
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO ₅	3 324 kg/j	
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	55 406	
	Volume traité en station d'épuration en m³	4 747 003 m³	
	Masse de refus de dégrillage évacués en t	221,3 t	
	Masse de sables évacués en t	38 t	
	Volume de graisses évacués en m³	2,5 m³	
	Nombre de communes desservies	8	7
VP.056	Nombre d'abonnés	20 865	6 394
VP.068	Assiette de la redevance	4 631 369	697 074

03



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



LES ASPECTS FINANCIERS



COMMENT LIRE LA FACTURE D'EAU ?

Tous les abonnés de la CARF reçoivent chaque année 1 à 2 factures d'eau potable selon la commune, la facturation étant annuelle ou semestrielle. Sur la facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire.

L'eau potable

Le tarif de l'eau potable est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe du RPQS EAU POTABLE 2024.

L'assainissement collectif

Le tarif de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.

Taxes et redevances

Redevance Prélèvement : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Agence de l'Eau, appelée redevance Prélèvement.

Redevance Pollution : Selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance Pollution à l'Agence de l'Eau. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du service un jour normal du mois d'activité maximale. Elle est redistribuée aux Collectivités pour les aider à financer leurs projets de collecte ou d'épuration.

Redevance modernisation des réseaux de collecte : Cette redevance est due par tous les usagers domestiques et non domestiques. Elle est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement.

TVA : Depuis 2014, les taux de TVA sont de :

- 5,5% pour les services de l'eau
- 10% pour les services de l'assainissement





LA FACTURE TYPE DE 120 M³

Les tarifs présentés ci-contre sont établis par commune, pour **la consommation de référence de 120 m³** au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} janvier 2025.

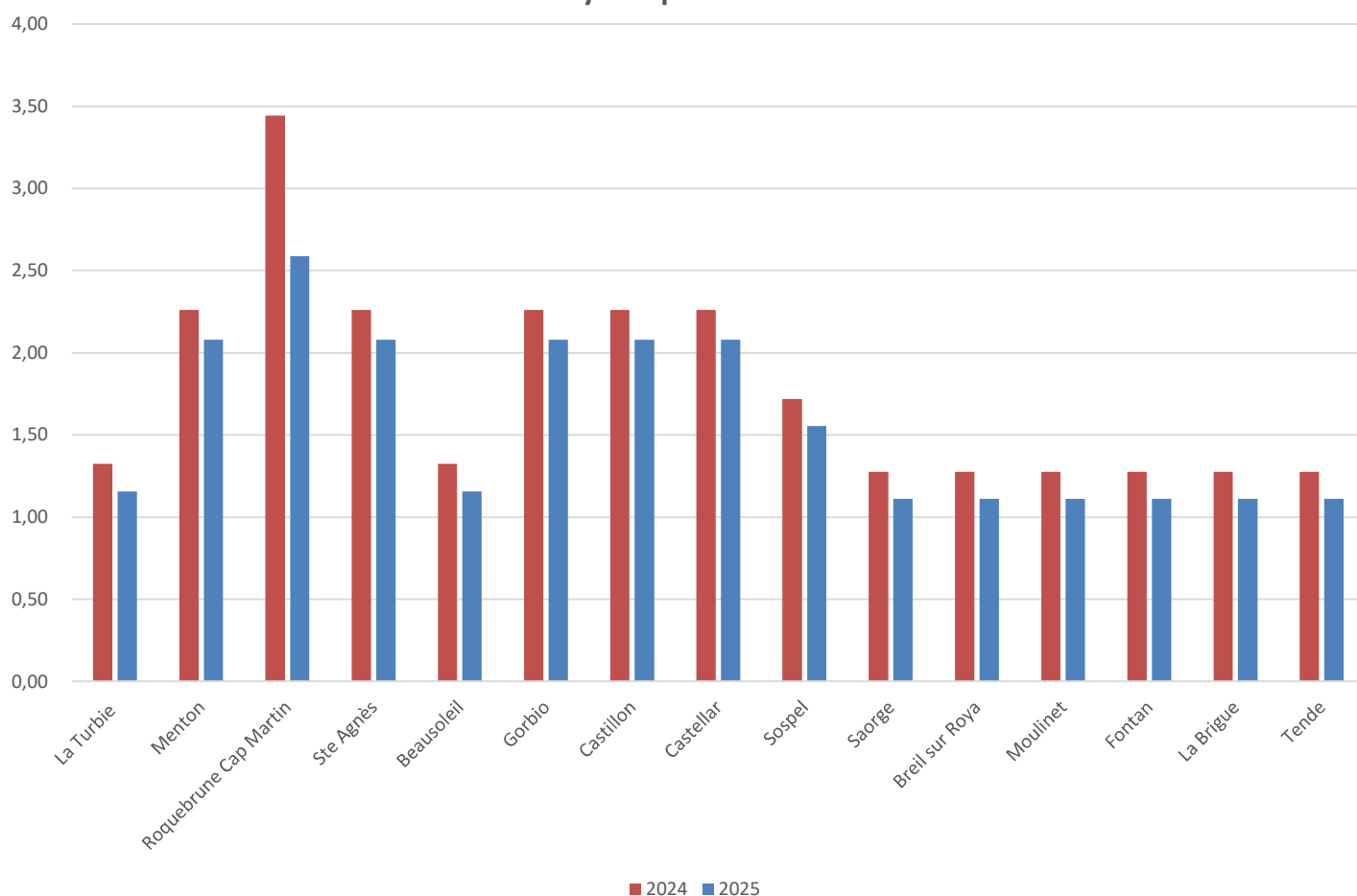
Ces tarifs incluent la part fixe qui correspond à l'abonnement, la part variable en fonction de la consommation, et les redevances qui sont perçues avec la facture assainissement. Ils s'appliquent aux abonnés domestiques.

Les grilles tarifaires sont hétérogènes d'une commune à l'autre.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.



**Prix du m³ pour la facture 120m³ assainissement
y compris taxes et redevances**





LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les finances du budget de la CARF s'analysent grâce à deux critères :

➡ L'équilibre du service

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Epargne brute 2024
5 140 469,53 €	1 928 707,87 €	3 211 761,66 €

Les recettes sont principalement composées de la redevance assainissement versée par les abonnés. Elles sont complétées par les primes pour épuration versées par l'agence de l'eau au regard de l'état de fonctionnement et d'entretien des STEP.

Les charges à caractère général représentent une part importante des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent des postes importants de dépenses (les fournitures énergie, les locations mobilières, les redevances versées à l'agence de l'eau, les analyses, les contrats de maintenance, l'achat du petit matériel pour la régie ...

Les charges de personnel représentent également une part importante mais maîtrisée de chaque budget.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

⇒ Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

⇒ Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

➡ le poids de la dette

Encours de dette au 31/12/2024	Durée d'extinction de la dette
7 871 977,00 €	35 ans

L'encours de dette au 31 décembre 2024 est de 7 871 977 €, soit **288,78 €/usager**,

Dette Assainissement

Dette en capital au 31/12/24 : **7 871 977 €**

Durée d'extinction de la dette : **35 ans**





COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

16, rue Villarey – 06500 MENTON

Téléphone : 04 92 41 80 30

Télécopie : 04 92 41 80 40

Site Internet : <http://www.riviera-francaise.fr>



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

Secteur Littoral – périmètre en DSP

LA TURBIE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m³	€HT/an	85,10	85,10
Part variable délégataire pour une consommation de 120m³	€HT/an	40,19	39,79
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	144,49	126,09
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	158,94	138,70
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,32	1,16

MENTON

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	169,81	168,15
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	246,61	226,95
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	271,27	249,65
Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,26	2,08



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,00	38,40
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	338,50	242,78
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	375,70	282,38
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	413,27	310,62
Prix TTC du m3	€TTC/m3	3,44	2,59

STE AGNES

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	169,81	168,15
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	246,61	226,95
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	271,27	249,65
Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,26	2,08

BEAUSOLEIL

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	85,10	85,10
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	40,19	39,79
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	144,49	126,09
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	158,94	138,70
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,32	1,16



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

GORBIO

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	169,81	168,15
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	246,61	226,95
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	271,27	249,65
Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,26	2,08

CASTILLON

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	169,81	168,15
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	246,61	226,95
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	271,27	249,65
Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,26	2,08

CASTELLAR

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	169,81	168,15
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	246,61	226,95
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	271,27	249,65
Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,26	2,08



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

Secteur Roya-Bevera – périmètre en régie

TENDE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	139,20	121,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	153,12	133,32
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,28	1,11

SOSPEL

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	132,26	132,26
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	36,00	36,00
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	187,46	169,46
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	206,21	186,41
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,72	1,55



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

SAORGE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	139,20	121,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	153,12	133,32
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,28	1,11

MOULINET

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	90,00	90,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	30,00	30,00
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	139,20	121,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	153,12	133,32
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,28	1,11

FONTAN

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	139,20	121,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	153,12	133,32
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,28	1,11



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

LA BRIGUE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	139,20	121,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	153,12	133,32
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,28	1,11

BREIL SUR ROYA

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2024	01/01/2025
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m³	€HT/an	19,20	1,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	139,20	121,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	153,12	133,32
Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,28	1,11